

## **Manuel des stages, de PFE et de PPFE**

**Ce manuel partage les responsabilités selon les intervenants :**

### **Responsabilité étudiant**

**a)** Les stages d'ingénieur (1 et 2<sup>ème</sup>) sont obligatoires et s'effectuent dans un organisme de développement, de recherche ou d'enseignement ou dans des entreprises agricoles privées ou publics. Le stage est d'une durée de quatre semaines par an.

La recherche du lieu de stage est assurée par l'étudiant en concertation avec les enseignants. A la fin du stage, l'étudiant est appelé à déposer un rapport à la direction des stages selon le canevas de rapport disponible sur le site de l'ISA CM, accompagné de la fiche d'évaluation et de l'attestation de stage.

Pour les étudiants en licence appliquée peuvent faire un stage facultatif lors de leurs cursus sans qu'il ne soit comptabilisé.

**b)** Les fiches de contact PFE et de PPFE actualisées sont disponibles sur le site ISACM ou à la direction des Stages et doivent être remplies par l'étudiant. Les modèles de page de garde et de présentation du PFE ou de PPFE se trouvant sur le site de l'ISA CM doivent impérativement être respectés.

Le manuscrit rédigé en langue française est déposé à la direction des stages dans les délais fixés par le conseil scientifique (selon le nombre de jury). Le manuscrit corrigé plus un CD est déposé à la bibliothèque.

### **Direction du département**

**a)** La direction du département se charge de désigner les enseignants pour l'évaluation du rapport de stage (écrit et de l'exposé orale) de la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> Ingénieur. Les notes sont remises à la direction des Stages dans un délai ne dépassant pas un mois.

**b)** Les sujets de PFE ou de PPFE doivent être validés obligatoirement par le conseil du département et puis par le conseil scientifique.

Les PFE et PPFE sont encadrés par le corps enseignants affiliés à l'ISA CM, des vacataires enseignants habilités à encadrer, des post doctorants avec un contrat. Un co-encadrement peut être assuré par des doctorants appartenant à une unité de recherche de l'ISA CM ou une autre structure de recherche.

Dans le cas où l'encadrant est externe à l'ISA CM (organismes de recherche, d'enseignement ou de développement), il est obligatoire d'associer un encadrant de l'ISA CM.

Les thèmes de sujet de PFE et PPFE validés sont transmis à la direction sous support numérique.

Le jury de soutenance est désigné par le directeur de l'établissement sur proposition du département. Des invités peuvent figurer dans le jury.

La planification des dates de soutenances relève du département et devraient être validées par le conseil scientifique.

### **Direction des études**

La direction des études est appelée à assurer la logistique pour les soutenances de PPFE ou PFE en coordination avec la direction des stages.

### **Direction des Stages**

**a)** Les rapport de stage sont soumis par les étudiants à la direction des stages qui s'en charge de leur affectation aux départements.

**b)** Les fiches de contact sont archivées dans la direction des stages pour toutes les filières et promotions après signature de l'étudiant, de(s) encadrant(s), du directeur du département, de l'organisme d'accueil et du directeur des Stages.

Pour les PFE réalisés dans un organisme étranger, les fiches de contact ainsi que la convention sont signés par les encadrants et archivés dans la direction des stages.

Les manuscrits de PFE et de PPFE sont déposés à la direction des stages dans les délais fixés par le conseil scientifique.

